

La constitution

M. Collette: Il faut dire, pour réfuter les affirmations inexactes d'en face, que 25 députés de l'opposition se sont exprimés. Vingt-cinq députés de leur côté et seulement 22 du nôtre. Ainsi, si vous voulez parler des droits du Parlement et des droits de l'Opposition, c'est inscrit au compte rendu; il y a plus d'interventions de l'autre côté.

M. Malone: Vous comptez les députés du NPD.

M. Collette: Bien sûr que nous les comptons. Je ne comprends pas l'arrogance du parti conservateur qui tout en prétendant protéger les droits de l'Opposition dénigre un parti d'Opposition légitime, c'est-à-dire le nouveau parti démocratique. Ils ont le droit de se faire entendre. Peut-être que les conservateurs pensent le contraire, mais pas nous.

Des voix: Bravo!

M. Collette: Je devrais souligner que les interventions du NPD ont été tout à fait favorables, qu'il y a eu des critiques, mais je dois leur reconnaître le mérite d'avoir décidé de travailler dans le cadre du régime parlementaire. L'Opposition officielle, sans avoir de position établie dans toute la question constitutionnelle, a préféré créer de l'obstruction à la Chambre de propos délibéré—de propos délibéré, et je le dis très clairement.

Les faux prétextes que nous avons entendu évoquer pour soulever la question de privilège et les diversions qu'on a tenté de nous imposer pour nous éloigner du sujet ont, je crois, mis à dure épreuve l'esprit d'équité et la patience de la Présidence. Je pense que le parti conservateur à la Chambre a abaissé le Parlement à un niveau qu'il n'a pas connu depuis bien des années. C'est une honte, une terrible honte pour eux qui ne font pas leur travail d'opposition constructif, comme ils se sont engagés à le faire à la reprise de la session.

Je me souviens des paroles du député de Nepean-Carleton qui a dit qu'ils ne s'opposeraient pas à nous sans de bonnes raisons, qu'on ne pourrait les accuser d'opposition systématique. Consultez le *hansard*, et revoyez les débats télévisés, et si on peut me citer un exemple d'opposition plus aveugle que celle à laquelle nous faisons face depuis trois semaines, j'aimerais le voir. L'opposition a fait de l'obstruction, a eu recours à toutes sortes de stratagèmes, et maintenant, cet après-midi à la Chambre, le gouvernement vient de dire, dans la motion du Président du Conseil privé (M. Pinard) que les députés et la population canadienne ne toléreraient plus ce genre d'obstruction.

Le public canadien veut que nous nous occupions des questions budgétaires. Il veut que nous nous occupions de choses pressantes comme l'énergie, la loi sur les banques et les 25 autres bills qui attendent au *Feuilleton*. Il ne veut pas que la Chambre soit paralysée à cause de tactiques malhonnêtes de l'opposition officielle, de ses intrigants, qui doivent s'endormir tous les soirs sur le Règlement cherchant des moyens de faire obstacle au débat.

Demain soir, la question sera mise aux voix. Mais contrairement à ce que soutient l'opposition officielle, contrairement aux faussetés qu'elle répand dans le pays, ce n'est pas la fin du débat. Nous proposons simplement de former un comité spé-

cial qui examinera la résolution ainsi que le projet de loi qui l'accompagne. Et ce ne sera qu'une étape du débat. Il y aura ensuite ample étude en comité. Nous avons entendu d'excellentes interventions et je songe à celle du député de Rosedale (M. Crombie)—je pense que le ministre de la Justice a reconnu sa bonne participation tout à l'heure—où il en a profité pour soulever une très légitime question. Je songe aussi aux questions pertinentes soulevées par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) qui, soit dit en passant, n'a pas pris la parole aujourd'hui. Je me demande ce qu'il pense de la question. Il a plutôt profité de la période des questions orales. Vraiment, monsieur l'Orateur, c'est au comité que ces comités trouveront des réponses.

Nous voulons que les députés de la Chambre et les sénateurs de l'autre endroit aient le plus de temps possible pour examiner les subtilités, les détails techniques et la substance du projet de résolution.

Mon temps de parole achève, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Collette: Si j'en juge par l'agitation qui règne de l'autre côté, leur position leur semble impossible. Ils savent que le parti conservateur fédéral, l'opposition officielle, croule sous le ridicule. Nous savons que de moins en moins de personnes appuient leur position. Seulement cinq provinces les endossent. Le gouvernement de la Saskatchewan a réévalué sa position. Leurs amis du Nouveau-Brunswick et même ceux de la Nouvelle-Écosse refusent d'aller en cour et veulent mettre le plus de distance possible entre leurs gouvernements et leurs cousins fédéraux.

Aujourd'hui, nous avons devant nous un parti désespéré, dirigé par des gens eux aussi désespérés qui veulent faire coûte que coûte de l'obstruction à la Chambre pour l'empêcher d'avancer dans ses travaux, qui refusent aux Canadiens le privilège d'avoir une charte des droits, et celui de protéger leurs libertés fondamentales, qui nous refusent le droit d'être fiers de nous-mêmes et d'avoir enfin notre propre constitution amendable au Canada. C'est ce que fait l'opposition officielle en s'amusant à faire de l'obstruction. Les Canadiens s'en rendent compte et je n'ai aucun scrupule à prendre la parole pour défendre la motion présentée par le Président du Conseil privé.

Il est temps que la Chambre se remette au travail, qu'elle poursuive ses travaux sur la constitution. Pour terminer, je voudrais dire que la motion dont nous sommes saisis cet après-midi est soit un acte de naïveté—ce qui, connaissant les députés d'en face, ne m'étonnerait guère—soit un autre exemple de la fourberie ou de la sournoiserie des Tories.

• (1700)

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'in-cite tout d'abord la Chambre, de façon officielle, à appuyer la motion dont nous sommes saisis. Si les députés veulent le rapatriement rapide de la constitution, avec consensus, et avec la possibilité, pour les Canadiens, de la modifier, eh bien qu'ils appuient la motion!